

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT

Nombre de conseillers :

en exercice 11

Présents 10

Votants 10

Délibération n° 45

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 7 novembre 2011

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 7 novembre 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

Étaient présents : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Thierry NOISSETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 1 Stéphane HETTE, **Absent(s)** : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M LIGNOT Thierry est désigné secrétaire de séance.

Objet : extension des réseaux pour le lotissement de la Maladrie –SIEM-

Considérant la création du lotissement de la Maladrie,
Monsieur le Maire expose le projet d'extension des réseaux du lotissement de la Maladrie fait par les services du SIEM, ces travaux devant être réalisés avant la vente des parcelles.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- Accepte le projet et l'estimation faite par les services du SIEM concernant l'extension des réseaux pour le lotissement de la Maladrie
- Accepte de prendre en charge la somme de 8040€ correspondant à la différence entre le coût total et l'aide financière du SIEM
- Accepte de prendre en charge les travaux d'ouverture et de fermeture des tranchées ainsi que la pose des coffrets fournis par le SIEM.
- D'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-
préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt,
le.....
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 7 novembre 2011

Le Maire
BAILLY Michel



Date d'affichage

/ /